



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E150559

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2025

ÉDITÉ LE 21/11/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/07/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 2012B02418

Siret : 752 891 887 00032

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2125700

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 272213Q1247000/001

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 272213Q1247000/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Raison sociale : SMPE

53 AVENUE DU REGIMENT NORMANDIE NIEMEN
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Téléphone : 01 81 86 01 50

Fax : 01 84 18 02 75

Portable : 0650880107

Site Internet :

E-mail : smpe@smpe.fr

Responsabilité légale :
ZANIER JEAN-LUC CO-GÉRANT / LASCAUX THIERRY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 17 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	19/11/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	18/01/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	17/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	17/10/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	19/11/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	19/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.